ID: 038-213804222-20241106-AG_DEL2024_090-DE





Délibération du Conseil municipal n° 090/2024

Le six novembre deux-mille-vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le trente et un octobre deux-mille-vingt-quatre.

<u>Présents</u>: Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Jean-Marc Abramowitch, François Bernigaud, Gilles Duvert, Arnaud Callec, Isabelle Gloux, Françoise Berthoud, Gabriel Gandini, Frédéric Jarry, Beate Bersch, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Jacqueline Baret, Bruno Jacovella, Mathieu Kuntz.

<u>Pouvoirs</u>: Michel Deridder à Jean-Charles Congard, Renée-Claire Mancret à Cécile Conry, Roberte Pelletier à Isabelle Gloux, Didier Bouvard à Claudine Chassagne, Marie-Paule Balicco à Gérald Giraud, Laurent Robert à Brigitte Dulong.

Absents: Frédéric Cuchet.

Dénomination du chemin de la Bûcherie et de l'allée de la Piscine

Visas

Vu l'article L2121-30 II° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable des commissions urbanisme du 7 mai 2024 et du 27 août 2024.

Contexte

Considérant la nécessité de dénommer plusieurs voiries, suite à la délivrance d'autorisations d'urbanisme ;

Considérant que suite au dépôt d'un permis de construire le 2 mai 2024 par M. Adrien Felix-Faure sur la parcelle cadastrée AO 302 pour la construction de 9 logements, il convient de dénommer la voie d'accès privée de l'opération, qui se connectera à la route départementale de Chamrousse et à la traverse du Tapas. En référence avec l'histoire du lieu, le porteur de projet propose la dénomination: chemin de la Bûcherie;

Considérant que suite au dépôt d'un dossier de permis de construire le 26 juillet 2024 par la société LNA Promotion sur les parcelles cadastrées AO 348, 349 et 351 (issues de la division des parcelles AO 121 et 126) pour la rénovation d'une grange et d'une habitation accueillant 5 logements au total, il convient d'améliorer l'adressage et de dénommer la voie d'accès à l'opération qui dessert également le parking communal et se connecte à la route du Bouloud. La commission d'urbanisme, en référence au site, propose la dénomination : allée de la Piscine;

Il conviendra ensuite de matérialiser ces dénominations par la pose de plaque de rue réglementaire, conforme à la signalétique mise en place sur la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- De dénommer chemin de la Bûcherie la future voie d'accès privée desservant l'opération immobilière sur la propriété cadastrée AO 302, accessible par la route départementale de Chamrousse et connectée à la traverse du Tapas;
- De dénommer allée de la Piscine la voie d'accès communale desservant la propriété cadastrée AO n°122 et connectée à la route du Bouloud;
- De mandater le Maire et la Direction générale des services pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le six novembre deux-mille-vingt-quatre et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents: 21, absent: 1, votants: 27 (6 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission en Préfecture et de sa publication le : 12/11/2024

Le Maire, Gérald Giraud



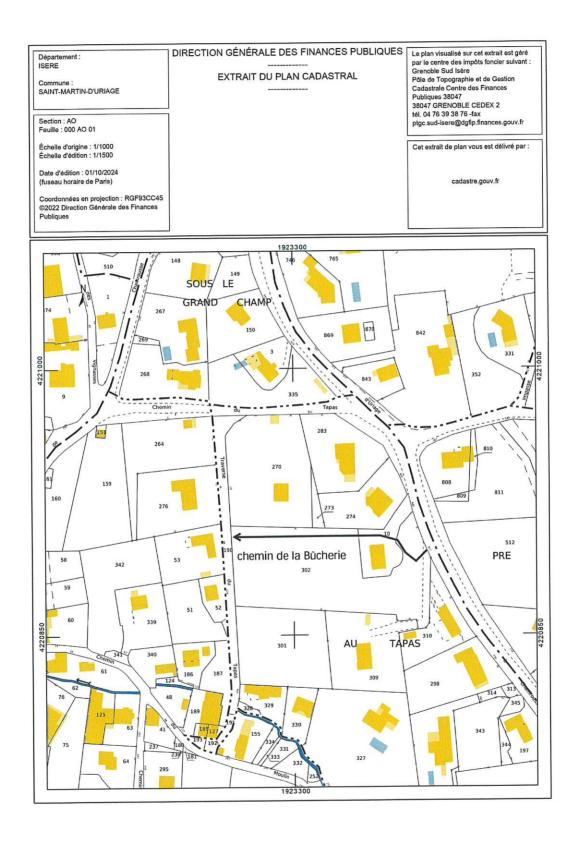
Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le

ID: 038-213804222-20241106-AG_DEL2024_090-DE

Annexe 1 : Délibération du Conseil municipal n° 090/2024

Dénomination du chemin de la Bûcherie et de l'allée de la Piscine

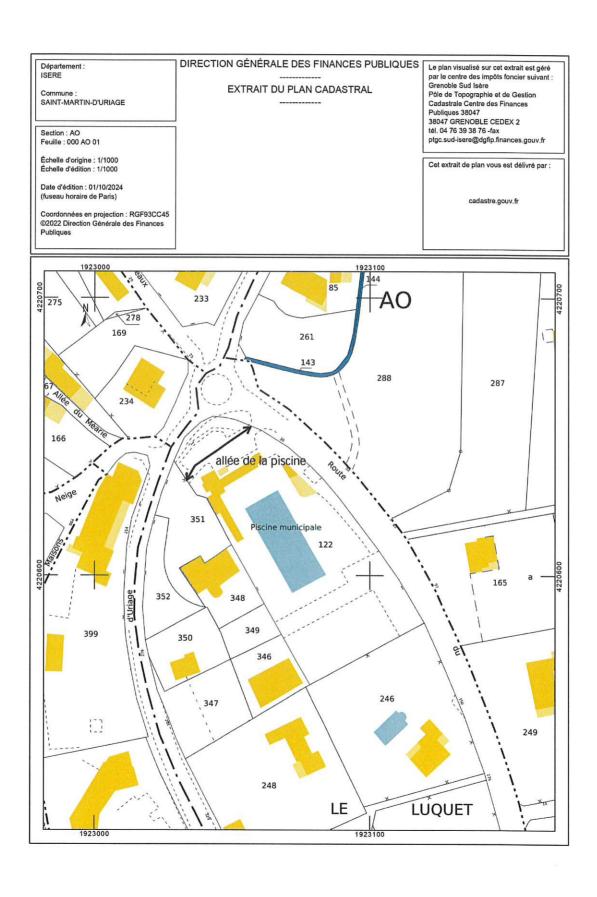


Publié le

ID: 038-213804222-20241106-AG_DEL2024_090-DE

Annexe 2: Délibération du Conseil municipal n° 090/2024

Dénomination du chemin de la Bûcherie et de l'allée de la Piscine



Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Envoyé en prejecture le 12/11/2024 S²LO

ID: 038-213804222-20241106-AG_DEL2024_090-DE